



# PROE

Programme régional océanien  
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

## CONSERVATION DE LA NATURE ET AIRES PROTÉGÉES

*Agir pour la nature et la résilience du Pacifique*

## INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET AUX CANDIDATES

**Coordinateur·trice de la mise en œuvre des projets –  
Initiative Kiwa : des solutions fondées sur la nature pour  
renforcer la résilience face aux changements climatiques**

## **CONTENU**

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. L'INITIATIVE KIWA

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Plus de 100 personnes y travaillent. Le PROE dispose également d'un bureau aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu, ainsi que d'agents et d'agentes en poste aux Îles Salomon.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

### **Mandat**

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### **Vision**

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

*« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».*

### **Membres**

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,
- Nouvelle-Zélande,

- Royaume-Uni et
- États-Unis d'Amérique ;

### ***Buts et objectifs du PROE***

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains ont convenu de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

### ***Objectifs régionaux***

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### ***Objectifs organisationnels***

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

## ***Les valeurs du PROE***

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

## B. L'initiative Kiwa

L'objectif de l'initiative Kiwa, dans l'esprit de l'approche du « Pacifique bleu » adoptée par les dirigeants et les dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2017, est de mettre sur pied une coalition de bailleurs de fonds ayant pris l'engagement de financer des projets aptes à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes, des économies et des peuples du Pacifique insulaire face aux changements climatiques, par la mise en place de solutions fondées sur la nature. L'initiative Kiwa aspire à être un outil permettant d'améliorer la coordination entre les différents bailleurs, conformément aux priorités régionales. Elle financera un assortiment de projets innovants et d'actions ciblées sur le terrain aux niveaux local, national et régional.

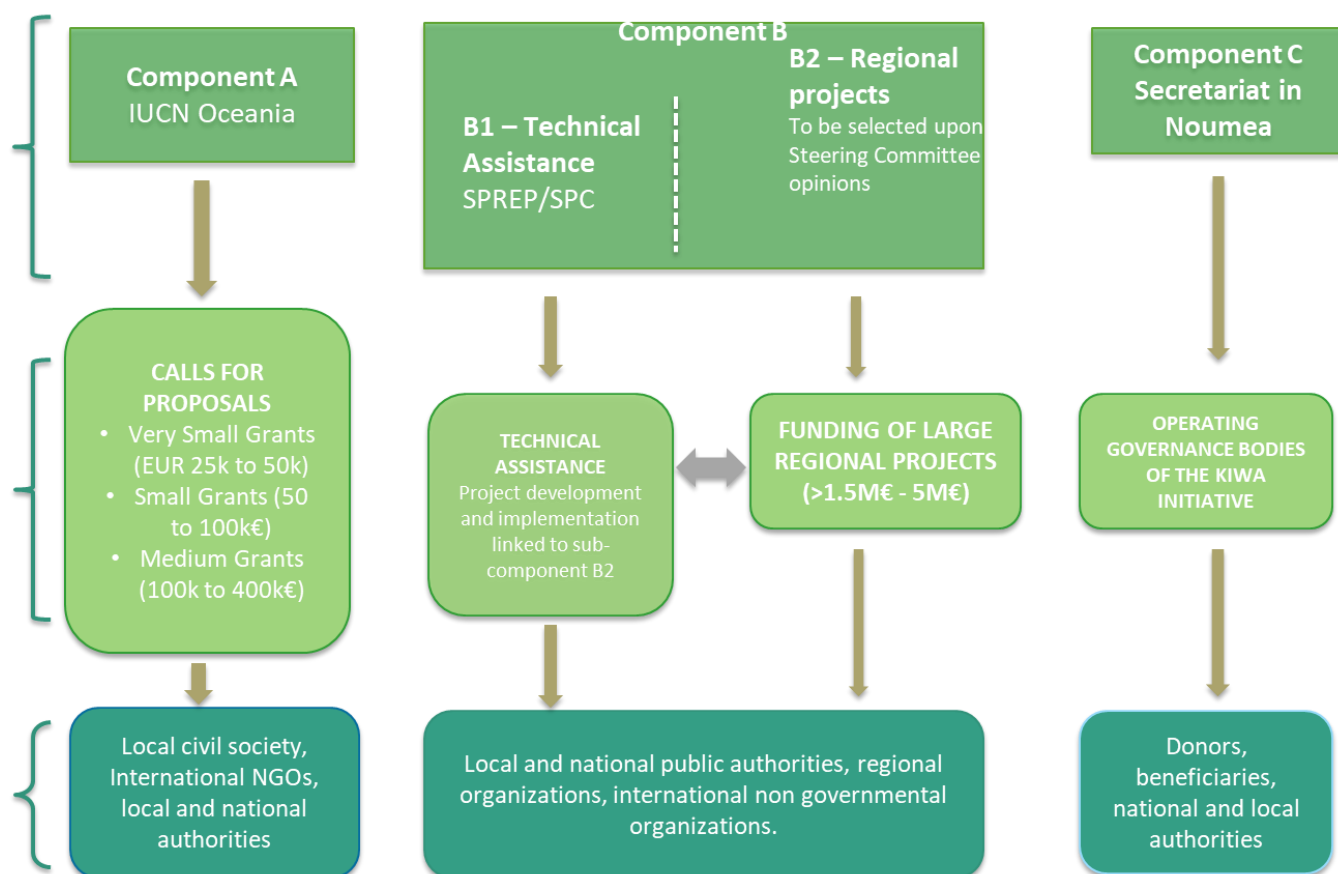
Lors du sommet « One Planet », en décembre 2017, le Président français, Emmanuel Macron, s'est engagé à lancer cette nouvelle initiative internationale multipartite.

L'initiative « Kiwa : des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience face aux changements climatiques » a officiellement démarré le 31 mars 2020. Il s'agit du tout premier programme rassemblant les cinq bailleurs que sont l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, avec un objectif commun pour la région du Pacifique.

Ce fond de 35 millions d'euros est géré par l'Agence française de développement (AFD), avec l'appui d'un Secrétariat.

Les principes fondamentaux régissant la mise en œuvre des différentes activités menées dans le cadre de cette initiative sont la protection de la biodiversité (conservation et réhabilitation) et l'élaboration de solutions fondées sur la nature pour anticiper, réduire les vulnérabilités et renforcer la capacité d'adaptation des États et des territoires insulaires océaniques face aux changements climatiques. Le renforcement des capacités pour conforter la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature en vue de l'adaptation aux changements climatiques se fera en suivant une approche globale qui tiendra compte des facteurs biophysiques, socioéconomiques, administratifs et climatiques, tout en appliquant les approches et les méthodes de la gestion fondée sur les écosystèmes et de l'adaptation écosystémique.

Comme indiqué dans la figure ci-dessous, l'initiative Kiwa est structurée autour de deux principales composantes, A et B, complétées par une composante transversale, C, qui comprend la coordination, les comptes rendus et la communication. La composante B1 se rattache à l'aide technique et à la mise en œuvre des projets, tandis que la composante B2 a pour objet le financement des projets à grande échelle. La composante B1 sera mise en œuvre à la fois par le PROE et par la Communauté du Pacifique, ces deux organisations étant également invitées à soumettre des projets dans le cadre de la composante B2.



Les principaux résultats attendus de la composante B1 de l’initiative Kiwa sont :

- **Résultat 1** : Les capacités des États et des territoires insulaires océaniques à intégrer la prise en compte des solutions fondées sur la nature dans leurs politiques nationales et locales visant à favoriser l’adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité sont améliorées.
- **Résultat 2** : Un appui est donné à l’élaboration et à la mise en œuvre des grands projets entrant dans le cadre de la composante B2 de l’initiative Kiwa.
- **Résultat 3** : Les composantes de l’initiative Kiwa sont pleinement intégrées dans les programmes et dans les projets associés au PROE grâce à la constitution d’un groupe de travail *ad hoc*.

La mise en œuvre de l’Initiative aux niveaux national et régional prendra en compte (entre autres) les principaux instruments stratégiques et politiques régionaux suivants :

- Le *Cadre pour le paysage océanique du Pacifique* adopté par les dirigeants et les dirigeantes des îles du Pacifique en 2010
- La *Feuille de route régionale pour une pêche durable dans le Pacifique*, approuvée par le Forum des dirigeants et des dirigeantes du Pacifique en 2015.
- Le *Cadre 2014-2020 pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire*, adopté par les 26 États et territoires Membres du PROE en 2014.
- Le *Cadre 2017-2030 pour un développement résilient dans le Pacifique*, approuvé par le Forum des dirigeants et des dirigeantes des îles du Pacifique en 2016.

Le PROE appliquera également les principes de gestion insulaire intégrée définis par le PROE et par le Programme des Nations Unies pour l’environnement dans *Gestion insulaire intégrée dans le Pacifique : Principes, études de cas et enseignements tirés* (2013).

L'Initiative prendra attache avec les autres projets et programmes concernés qui sont actuellement mis en œuvre par le PROE ou auxquels il participe. De plus, le PROE collaborera avec les différents pays et partenaires afin de faire ressortir les éventuelles synergies et éviter les redondances avec d'autres projets et programmes dans la région. Tout ceci sera complété par l'adoption d'une approche visant à l'égalité hommes-femmes et à la promotion des droits.

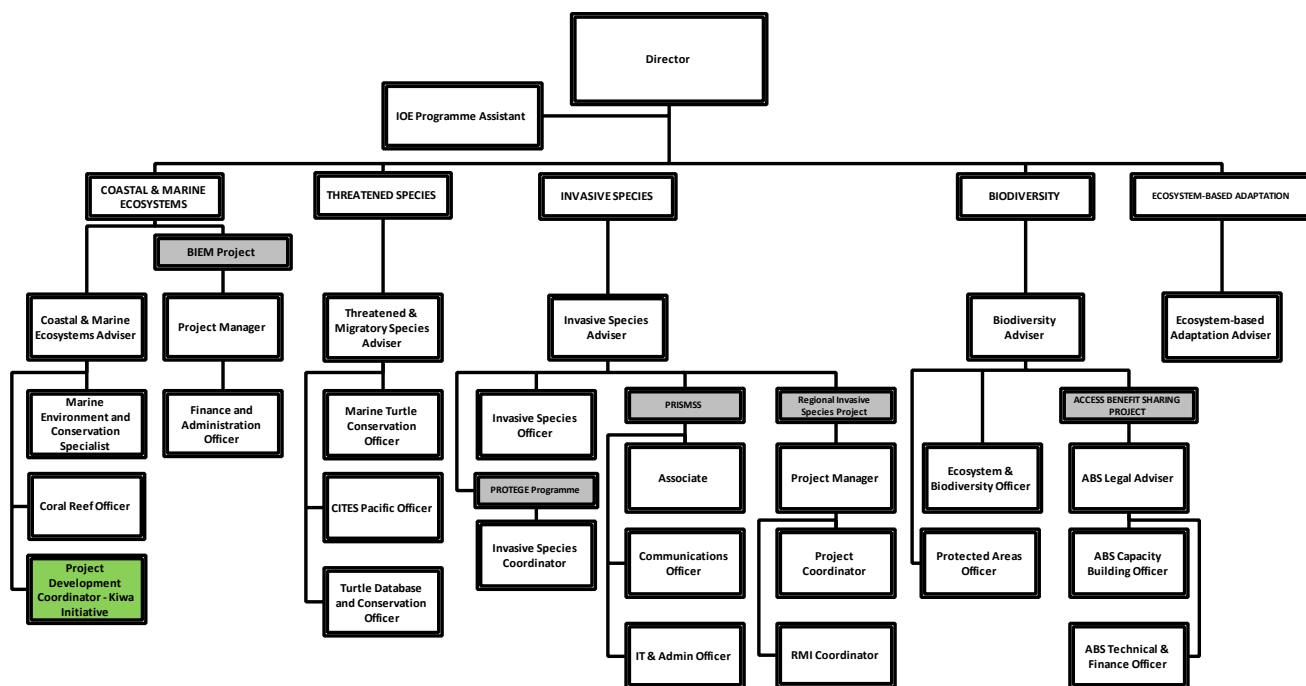
Le poste de coordinateur ou de coordinatrice de la mise en œuvre des projets – Initiative Kiwa vise notamment à coordonner la composante B1 du Programme du PROE pour les écosystèmes insulaires et océaniques et requiert une étroite collaboration avec l'AFD, l'UICN et la CPS.



## C. DESCRIPTION DU POSTE

<b>Intitulé du poste :</b>	Coordinateur·trice de la mise en œuvre des projets – Initiative Kiwa
<b>Programme :</b>	Écosystèmes insulaires et océaniques
<b>Équipe :</b>	Initiative Kiwa
<b>Sous la responsabilité de :</b>	Conseiller en écosystèmes côtiers et marins
<b>Responsable de : (Nombre total de personnes)</b>	Aucun
<b>Objet du poste :</b>	<b>Ce poste vise à :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter une aide technique aux États et aux territoires d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour la mise en œuvre de projets à grande échelle découlant des stratégies nationales pour la biodiversité, dans le cadre de l’initiative Kiwa.</li><li>• Veiller à la mise en œuvre et à l'exécution des projets découlant des stratégies nationales pour la biodiversité, en collaboration étroite avec les autres programmes et projets du PROE.</li></ul>
<b>Date :</b>	janvier 2021

### Contexte organisationnel



**Principaux domaines de résultats**

Le poste de **coordinateur·trice de la mise en œuvre des projets** englobe les principaux domaines de résultats suivants :

- Domaine de résultats 1 : **Appuyer la mise en œuvre des projets à grande échelle (80 %)**
- Domaine de résultats 2 : **Appuyer la participation du PROE à l’initiative Kiwa (20 %)**

**Les exigences, attentes et normes de performance pour l’exécution des fonctions susmentionnées sont identifiées ci-après.**

Responsabilités du ou de la titulaire du poste :	Indicateurs de bonne performance :
<p><b>Domaine de résultats 1 : Appuyer la mise en œuvre des projets à grande échelle (80 %)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au renforcement des capacités des autorités nationales pour intégrer l’adaptation aux changements climatiques et la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles nationales.</li> <li>• Aider les programmes et les États et territoires Membres du PROE à définir (notamment en ce qui concerne la recherche de cofinancements), à élaborer et, au besoin, à exécuter des projets à grande échelle devant être soumis à l’Initiative.</li> <li>• Encourager une diversité de responsables de projets : ONG, autorités locales et nationales, organisations régionales, etc.</li> <li>• Veiller à ce que les projets découlant des stratégies nationales pour la biodiversité visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques soient fortement corrélés aux politiques et aux priorités nationales et territoriales.</li> <li>• Communiquer auprès des programmes et des départements du PROE à propos des possibilités de cofinancement offertes par l’initiative Kiwa et par les autres bailleurs de fonds pour l’action climatique.</li> <li>• Contribuer aux activités de partage ou de démonstration de résultats, de conception de projets ou de réflexion sur les enseignements tirés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États et les territoires océaniques éligibles pour l’initiative Kiwa sont pleinement informés des possibilités offertes par l’Initiative.</li> <li>• Les programmes et les départements du PROE sont pleinement informés des possibilités offertes par l’Initiative.</li> <li>• Au moins trois ou quatre nouveaux projets à grande échelle sont soumis à l’Initiative avant le début de 2022, dirigés par des responsables de projet diversifiés.</li> <li>• Les projets financés par le truchement de l’Initiative sont pleinement intégrés et pris en compte dans les priorités et les politiques nationales et régionales.</li> <li>• Les projets acceptés et financés par l’initiative Kiwa délivrent des comptes rendus en temps opportun.</li> <li>• Des activités de démonstration des résultats et de réflexion sur les enseignements tirés sont organisées.</li> <li>• Les occasions de présenter les résultats des projets financés par l’Initiative sont relevées et mises à profit.</li> </ul>

<p><b>Domaine de résultats 2 : Appuyer la participation du PROE à l'initiative Kiwa (20 %)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger des rapports techniques et financiers concernant la composante B1.</li> <li>• Coopérer avec le Secrétariat de l'Initiative à l'AFD ainsi qu'avec l'UICN et la CPS (forte coordination et synergie avec le Coordinateur de la CPS pour Kiwa).</li> <li>• Prendre des dispositions en vue de la participation du PROE au Comité exécutif et au groupe de travail technique de l'Initiative.</li> <li>• Communiquer aux autorités nationales et aux autres partenaires du PROE à propos des possibilités offertes par l'initiative Kiwa.</li> <li>• Collaborer étroitement avec les équipes de gestion de projet des projets financés par Kiwa pour veiller à ce que leur exécution soit conforme aux domaines de résultats de Kiwa et prenne en compte les objectifs régionaux du PROE.</li> <li>• Aider le Conseiller en écosystèmes côtiers et marins à intégrer les solutions fondées sur la nature dans les programmes au sein des États et des territoires insulaires océaniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rapports financiers et techniques sur les projets sont rédigés et envoyés en temps opportun.</li> <li>• Participe au besoin en tant qu'observateur ou qu'observatrice aux réunions du Comité exécutif et du groupe de travail technique.</li> <li>• Des relations quotidiennes productives ont été mises en place avec les organismes partenaires.</li> <li>• Les bailleurs, les partenaires et les réseaux du Pacifique sont bien informés des possibilités offertes par l'initiative Kiwa ainsi que des difficultés qu'elle rencontre.</li> <li>• Les programmes et objectifs régionaux du PROE sont intégrés dans les programmes de l'Initiative afin de favoriser les résultats fondés sur la nature pour les États et pour les territoires insulaires océaniques.</li> </ul>
---	--

### Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et par son ou sa superviseur-se dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette partie pourrait être reflétée dans le Plan de développement des performances du candidat sélectionné.

### **Complexité du travail**

#### **Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :**

- Mettre en œuvre des projets complexes avec un grand nombre de partenaires en peu de temps, dans plusieurs pays et dans plusieurs secteurs.
- Orchestrer des actions donnant des résultats et une coordination complète avec l'ensemble des partenaires de l'Initiative, en particulier l'AFD, l'UICN et la CPS.
- Veiller à la cohérence de la mise en œuvre de la composante B1 et à l'adoption d'une approche collaborative à cet égard, en collaboration étroite avec l'ensemble des programmes du PROE.

- En collaboration avec les départements et les partenaires du PROE, s’assurer que les projets mis en œuvre répondent aux attentes de l’initiative Kiwa, tout en tirant parti des enseignements tirés d’autres projets relatifs aux solutions fondées sur la nature (projet PEBACC du PROE, projet RESCCUE de la CPS, etc.).
- Gérer tous les aspects de la mission pour lesquels le poste est responsable de la satisfaction des normes requises par le PROE et par les bailleurs.
- Émettre des rapports actualisés, exacts et clairs à propos des finances et des passations de marchés.

## Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p><b>Externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• États et territoires Membres</li> <li>• Bailleurs de fonds et partenaires, surtout l’AFD et son Secrétariat Kiwa</li> <li>• Organisations régionales et internationales, en particulier la CPS et l’UICN</li> <li>• Organisations non gouvernementales et autres partenaires divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir et recevoir des informations ;</li> <li>• Prodiguer une assistance et des conseils clairs et exacts ;</li> <li>• Coordonner les actions de divers partenaires dans le cadre d’une procédure efficace de mise en œuvre des projets ;</li> <li>• Répondre promptement à une vaste gamme de requêtes souvent urgentes ;</li> <li>• Rapports financiers ;</li> <li>• Communications et rapports.</li> </ul>
<p><b>Interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des écosystèmes insulaires et océaniques et ses équipes</li> <li>• Responsable du PROE chargé de Kiwa</li> <li>• Tous les programmes du PROE concernés (résilience face aux changements climatiques, etc.)</li> <li>• Division financière et administrative</li> <li>• Ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en équipe ;</li> <li>• Conseils et soutien ;</li> <li>• Rapports financiers ;</li> <li>• Résolution de conflits bénins et clarification des besoins ;</li> <li>• Réponse aux courriers.</li> </ul>

## Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- N’a aucune délégation de pouvoir

## Profil personnel

*Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.*

## Qualifications

<b>Indispensables</b>
1. Une licence scientifique en gestion environnementale, en développement durable, ou en toute autre discipline utile (une qualification certifiée en gestion de projets constituerait un avantage).

## Connaissances et expérience

<b>Indispensables</b>
2. Au moins 5 années d'expérience de la mise en œuvre de projets et de gestion environnementale ayant pour objet l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité, de préférence dans la région du Pacifique.
3. Expérience et connaissances approfondies dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>a. Constitution et gestion des fonds des projets et des programmes</li><li>b. Résilience face aux changements climatiques, biodiversité et solutions fondées sur la nature</li><li>c. Utilisation du logiciel Microsoft Office</li></ul>
4. Les candidats et candidates doivent faire preuve des compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>a. Excellentes compétences en organisation, en coordination et en accompagnement du travail, avec la capacité de définir des priorités pour le plan de travail et de s'y tenir, et un attachement à l'autoprésentation professionnelle.</li><li>b. Excellente expérience de la rédaction de rapports écrits, dont de bonnes capacités d'analyse et de travail sur les politiques. Entretien de relations efficaces avec un groupe diversifié de personnes, dans un environnement multidisciplinaire et multiculturel.</li></ul>
5. Excellentes connaissances des difficultés et des enjeux de la mise en œuvre des projets concernant la région du Pacifique, ainsi qu'une appréciation de l'éthique environnementale, des valeurs et des priorités.
6. Capacité à faire preuve d'initiative et à penser « hors des sentiers battus », particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités, le développement de capacités d'organisation et l'établissement de partenariats.
7. Excellentes compétences communicationnelles, orales et écrites, en anglais et en français, dont un haut niveau de négociation ainsi qu'une excellente présentation et d'excellentes compétences interpersonnelles, avec une solide expérience de travail dans le monde des bailleurs de fonds.

## Capacités essentielles, attributs et compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation aux changements climatiques, solutions fondées sur la nature et conservation de la biodiversité</li><li>• Renforcement des capacités et établissement de partenariats</li><li>• Prise d'initiatives, approche novatrice et raisonnement stratégique</li><li>• Planification et budgétisation des programmes de travail</li></ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bonne connaissance des enjeux environnementaux dans la région du Pacifique</li><li>• Communication, représentation et qualités relationnelles</li><li>• Expression orale et écrite en français et en anglais</li></ul>
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité à collaborer professionnellement avec ses collègues et avec le personnel à tous les niveaux</li><li>• Équité, égalité hommes-femmes et inclusion sociale</li><li>• Appréciation des nouveaux enjeux financiers et relatifs aux bailleurs dans la région Pacifique</li></ul>
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan stratégique du PROE</li><li>• Cadre océanien pour un développement résilient</li></ul>

## Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

## **Modification de la description de poste**

*Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.*



## C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

*« Étant données la pandémie de Covid-19 qui touche la région et la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats sélectionnés ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux membres du personnel. »*

**Lieu d'affectation** : Apia, Samoa.

**Durée** : Le ou la titulaire du poste est nommé·e pour une durée de trois ans et demi, conformément au calendrier du projet.

**Salaire** : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 29 499 DTS par an. Il équivaut actuellement à 112 576 talas du Samoa (43 299 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

**Indemnité différentielle du coût de la vie** : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 4 194 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 16 006 SAT (6 156 USD) par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

**Ajustements** : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

**Mandat** : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

**Évaluation des performances** : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

**POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Frais de déménagement :** Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu·e et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation :** Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

**Hébergement provisoire et assistance :** À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu·e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat ou la candidate retenu·e bénéficiera d'une assistance pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités :** La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement :** Le candidat ou la candidate retenu·e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

**POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :**

**Indemnité pour frais d'études :** Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage :** Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux·se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Congé familial – Voyage** : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Aide au logement** : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité** : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

**Congé annuel** : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

**Congés maladie** : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés** : Des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels** : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité** : L'ensemble des membres du personnel sont couvert-es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux** : L'ensemble des membres du personnel du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite** : Le PROE versera le salaire de base minimum samoan requis par la loi à la Caisse nationale de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite.

### **Formation et perfectionnement**

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

### **Définitions :**

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux(se) et les enfants financièrement à la charge d'un salarié.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié-e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou

- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat ou à la candidate retenu·e.

## E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (***vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères - Ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**Envoi des candidatures :**

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRIVILÉGIÉE)** : L'objet du courriel doit clairement spécifier « **Candidature pour le poste de coordinateur·trice de la mise en œuvre des projets – Initiative Kiwa** ». Il doit être envoyé à l'adresse [recruitment@sprep.org](mailto:recruitment@sprep.org) OU  
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ; ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de coordinateur·trice de la mise en œuvre des projets – Initiative Kiwa** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE, [www.sprep.org](http://www.sprep.org).

Pour toute autre question, veuillez contacter M<sup>me</sup> Marion T. Chan Chui par téléphone, au (685) 21929 ext 328, ou par courriel : [marionc@sprep.org](mailto:marionc@sprep.org)

**Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 26 février 2021** : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

**Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi**